

# Faune et animaux de compagnie

## Faune - Surveillant permanent

Pour toutes les situations impliquant des animaux sauvages, par exemple lorsqu'un animal s'introduit dans votre propriété, s'il est hostile et tente d'attaquer, si vous trouvez un animal blessé, etc., il y a lieu de contacter le **Surveillant permanent de la faune**, qui saura vous conseiller.

Pour notre circonscription (Nyon - La Côte), le Surveillant permanent de la faune est :

### **Dominique MOREL**

Rue de Rive 3 - 1260 Nyon

Tél. : 022 557 51 58

Natel : 079 237 42 57

## Faune - Espèces indésirables

Vous trouverez ci-dessous différentes informations utiles sur les moyens de lutte contre les espèces indésirables (insectes et rongeurs).

- [Chenilles processionnaires du pin](#)
- [Abeilles](#)
- [Autres insectes envahissants](#)
- [Rongeurs](#)
- [Entreprises spécialisées](#)

Les chenilles processionnaires sont des insectes particulièrement nuisibles et nocifs. Leurs nids doivent être éliminés dès leur apparition et jusqu'au 30 janvier de chaque année, conformément à l'[Arrêté sur la destruction des nids de chenilles processionnaires \(ADChP\) du Conseil d'Etat du Canton de Vaud](#).

La commune de Founex procède chaque année à des contrôles et émet des rappels à la population. L'élimination des nids doit se faire par une entreprise spécialisée\*, ou par le biais de pièges écologiques.

### [Notice de montage d'un éco-piège](#)

Certains commerces spécialisés, comme le magasin Landi à Eysins, vendent des éco-pièges.

*\*Retrouvez par ailleurs notre liste des entreprises forestières et paysagistes de la région dans l'onglet "Entreprises spécialisées".*

Les abeilles peuvent élire domicile dans différents lieux indésirables, soit des cavités, des arbres ou des cheminées. **Essentielles à l'écosystème, elles font partie des espèces protégées en Suisse. Par conséquent, vous ne pouvez les éliminer au moyen de solutions létales comme les insecticides.**

Si une colonie s'est établie sur votre propriété, vous pouvez en revanche la faire déplacer par un apiculteur pour qu'il l'installe dans une ruche. Généralement, ce dernier vous offrira ce service gracieusement.

Les colonies d'abeilles se présentent parfois sous la forme d'un essaim sans nid. Cela veut dire que la colonie est en recherche d'un emplacement propice pour fonder un nid. Dès lors, deux issues sont possibles : soit le lieu convient aux abeilles et elles érigeront un nid à terme, soit l'emplacement n'est que provisoire. Dans ce cas de figure, les abeilles s'en vont naturellement après quelques jours.

### Bien différencier les abeilles des guêpes

Afin d'éviter que vous ne contactiez le mauvais répondant à la situation (apiculteur ou désinsectiseur), il y a lieu de bien identifier l'insecte en question.

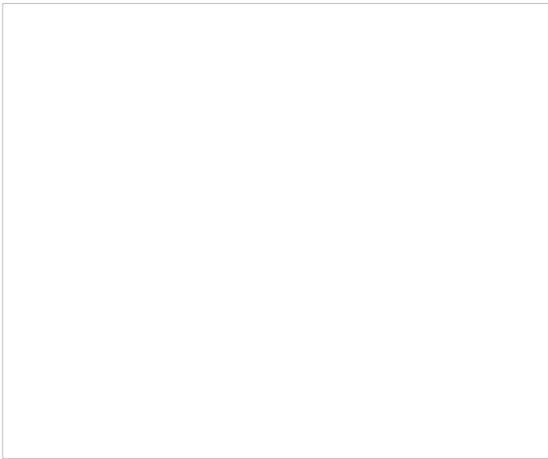
Comme vous pouvez le constater sur l'image ci-dessous, les abeilles ont des poils nettement plus nombreux et duveteux que les guêpes. Ces dernières ont par ailleurs des couleurs plus marquées et le motif de leur abdomen tend davantage sur le jaune que sur le noir tout en présentant des points noirs, là où l'abeille a des rayures franches et plus ternes.

D'un point de vue comportemental, les guêpes sont bien plus agressives et réactives quand elles se sentent menacées. Elles sont en outre attirées par différentes sortes de nourriture dont les aliments sucrés et les viandes.

Enfin, les nids sont radicalement différents dans leurs matériaux. En effet, les abeilles érigent un nid fait en cire, tandis que les guêpes font le leur en pâte de bois mâché ou en terre.

Si vous restez indécis malgré tout, nous avons pour contact un apiculteur s'occupant également de l'enlèvement des nids de guêpes :

**M. Bernard Holzer - Tél. : 079 544 95 02 ou 022 364 42 72**



Chaque année, et en particulier au cours du printemps et de l'été, différentes espèces d'insectes peuvent investir les foyers et les jardins. Plusieurs solutions peuvent alors être appliquées pour enrayer ces invasions, selon la nature de celles-ci.

Pour les insectes plus communs, comme les mouches domestiques, les drosophiles et les fourmis, vous pouvez trouver des solutions adaptées dans le commerce qui consistent généralement en des pièges adhésifs ou empoisonnés.

En revanche, si vous faites face à une invasion d'insectes réputés invasifs voire dangereux, tels que les guêpes, les frelons ou les punaises de lit, il y a lieu de contacter une entreprise spécialisée en désinsectisation (onglet "Entreprises spécialisées")

Aussi bien dans les jardins que dans les foyers, vous pouvez faire face à quelques rongeurs attirés sur place par de la nourriture. Founex étant une commune rurale, il s'agira généralement de mulots et de campagnols qui s'intéresseront aux jardins potagers, mais des souris peuvent également s'infiltrer dans les logements.

Différents moyens de lutte existent contre ces rongeurs, selon leur nombre. Si ce n'est qu'un seul individu, il est préférable d'opter pour un piège vendu dans le commerce, généralement non-létal.

Les rongeurs peuvent néanmoins se reproduire rapidement. Par conséquent, si vous constatez un certain nombre de ces mammifères dans votre propriété, il sera probablement préférable de contacter une entreprise de dératisation (voir onglet "Entreprises spécialisées")

Vous trouverez ci-dessous des listes d'entreprises à contacter :

**Chenilles processionnaires :**

[Liste des entreprises forestières et paysagistes de la région](#)

**Désinsectisation et dératisation :**

[Liste d'entreprises vaudoises intervenant contre des espèces indésirables](#)

## **Faune - Sauvetage des faons dans les prairies agricoles**

Chaque printemps, au cours des mois de mai et de juin, les chevrettes mettent bas et cachent leurs petits dans les hautes herbes. Or, il arrive qu'elles choisissent parfois des champs entretenus par des agriculteurs qui procèdent par la suite au fauchage de la parcelle. Ces animaux ont pour réflexe de rester immobiles dans leur cachette pour ne pas être repérés par des prédateurs, ce qui fait que malheureusement de nombreux faons sont tués ou mutilés chaque année par les machines agricoles.

Afin d'éviter ce drame, la Commission "Sauvetage des faons" organise des repérages avec des caméras thermiques montées sur des drones. Cette opération menée en collaboration avec les agriculteurs permet de sauver les faons d'un triste sort.

Nous invitons les exploitants locaux à contacter Sauvetage faons Vaud s'ils ont des doutes quant à la présence de faons sur une parcelle à faucher. Ce service est par ailleurs gratuit mais tout don est le bienvenu.

Leur site internet : <http://www.sauvetage-faons-vaud.com>

## **Animaux de compagnie - Rappels de règlement aux propriétaires de chiens**

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal de compagnie, à tout endroit sans exception. Du matériel est mis à disposition pour ce faire, soit les sacs « Bravo » que vous pourrez trouver à divers emplacements dans le village.

Les chiens doivent être tenus en laisse sur tout le territoire communal. Il est interdit de les laisser divaguer librement sur la voie publique.

Nous vous remercions également de bien vouloir respecter les cultures, même si les terrains sont en jachère. En effet, les semis des grandes cultures, type blé, orge, colza sont fragiles et un chien qui court entre les lignes d'un vignoble risque de causer des dégâts. Les agriculteurs vous seront reconnaissants de respecter leur travail et la nature.

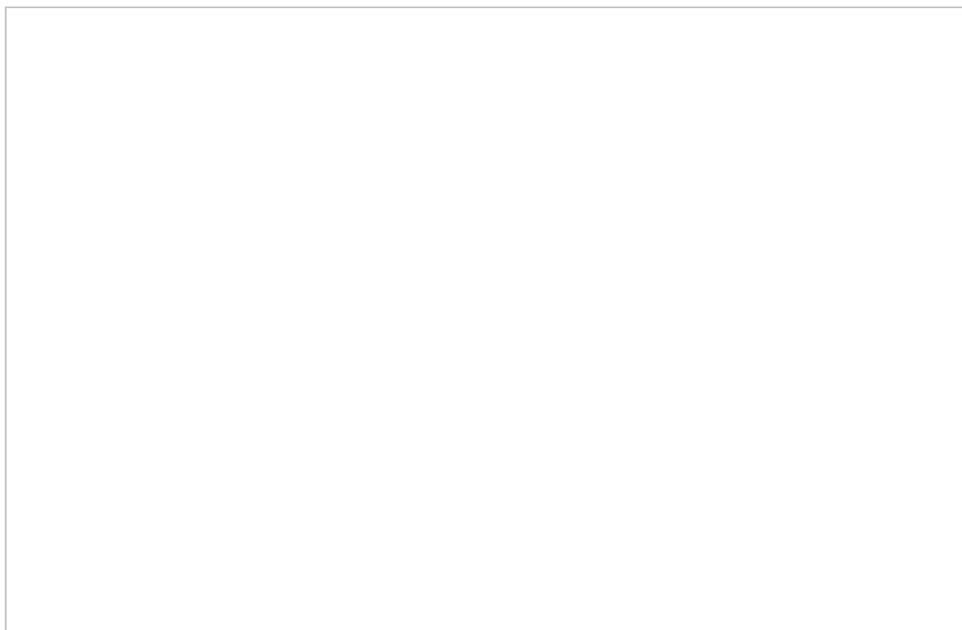
Par respect de votre voisinage, nous vous prions enfin de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les aboiements de votre animal.

Les contrevenants s'exposent à une potentielle amende.

Nous vous rappelons également que les chiens doivent être recensés. Vous trouverez plus d'informations [sur cette page](#).

## **Animaux de compagnie - Décès**

Lorsque votre animal de compagnie décède, sa dépouille peut être déposée dans la benne à déchets carnés, située sur le site de Gland de la SADEC :



Rte de Châtaigneriaz 2  
Case postale 48  
1297 Founex

Tél.: +41 (0)22 960 88  
88

Fax: +41 (0)22 960 88  
89

Site: [www.founex.ch](http://www.founex.ch)

Email: [greffe\(at\)founex.ch](mailto:greffe(at)founex.ch)